

Pouvoir

A n'utiliser que si le délégué de secteur titulaire, le président du club ou de l'amicale de secteur ne peut se déplacer le 28 février 2019 à Mugron et à remettre à l'atelier administration pour les votes proposés au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il est instamment demandé à toutes les personnes habilitées à voter (membres du conseil d'administration de la Fédération Départementale **ou suppléants**, présidents de clubs et amicales se secteurs **ou représentants détenteurs d'un pouvoir**) de faire enregistrer leur présence et de faire vérifier leur qualité, dès 8 H à l'atelier "administration".

Il est enfin rappelé que chaque votant n'a droit qu'à une voix (administrateur, ou président de club, ou président d'amicale de secteur).

Le club (nom complet) ⁽³⁾ _____

Ou

M(me) ⁽³⁾ _____, délégué(e) titulaire du secteur de _____

Ou

M(me) ⁽³⁾ _____, président(e) de l'amicale du secteur de _____

sera représenté(e) à l'Assemblée Générale du 28/02/2019

par M (me) _____

qui est habilité(e) à participer à toutes délibérations, et à émettre tous votes sur toutes questions à l'ordre du jour.

A _____ le _____

Signature du Président, ⁽¹⁾

Signature du Délégué de secteur titulaire. ⁽¹⁾

Signature du Président de l'amicale cantonale

⁽¹⁾ Le délégué de secteur titulaire ne peut être remplacé **que** par son suppléant élu, muni du présent pouvoir.

Le président de l'amicale de secteur s'il n'est pas président de club, ne peut être représenté que par une personne désignée par écrit sur le pouvoir.

Le club, normalement représenté par son président, ne peut, en cas d'empêchement de celui-ci, être représenté, **que par un membre du club muni du présent pouvoir signé par le président** (art. 7 des statuts).

Il est souhaitable qu'un club dépassant 200 adhérents, ayant droit à 2 voix, soit représenté par deux personnes différentes et qu'un club dépassant 400 adhérents, ayant droit à 3 voix, soit représenté par trois personnes différentes.

⁽²⁾ Le (ou les) pouvoir(s) est (sont) à remettre, le jour de l'Assemblée Générale, à l'atelier "administration"

⁽³⁾ Rayer les mentions inutiles.



Questions

**Bulletin à retourner avant le 15 février 2019
Au secrétariat de Générations Mouvement - Fédération des Landes**

Si vous souhaitez que des questions précises soient abordées lors de notre Assemblée Générale Ordinaire, veuillez nous les indiquer ci-dessous ; compte tenu du programme, seules les questions écrites, **d'ordre général**, pourront être examinées.

Club de (nom complet) :

Sujets à traiter :

.....

.....

.....